

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 18 - Vendredi 24 mai 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Arnold et Verena Lauber, route de Neuchâtel 17, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Roberto Monti, route de Neuchâtel 3, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un couvert à véhicules à l'ouest du bâtiment, de deux balcons en façade sud, mise en place d'échelles de secours et création d'un velux, à la route de Neuchâtel 17, sur la parcelle no 424, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dérogations : Aux articles 30 et 90 du règlement de construction communal (RCC) pour le dépassement de l'indice de surface bâtie.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mai 2013 au 17 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 17 mai 2013
Services techniques de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX

Renouvellement du revêtement Route du Château / Rue du Tempé

Avis à la population

Nous vous avisons que le canton va entreprendre des travaux de réfection du revêtement de la route du Château et de la rue du Tempé **du 10 juin 2013 au 18 août 2013**. Pendant la réalisation des travaux (3 étapes), des fermetures complètes de la route cantonale ainsi que des restrictions de circulation seront nécessaires.

Des signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place pour chaque étape.

Le maître d'ouvrage des travaux, soit l'office cantonal des ponts et chaussées à Sonceboz (032 488 10 20), reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Les Services techniques
La Neuveville, le 24 mai 2013

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de téléseuil (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 29 juin 2013
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 22 décembre 2012
3. Compte 2012
4. Forêt
5. Vente du domaine de la Jeure du Haut pour un montant de CHF 460'000.-.
6. Divers

Le Maître bourgeois
François Marolf

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici le **4 juin 2013, au plus tard**.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le / la soussigné(e) passe commande ferme de

.....litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de juin 2013



ECOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE RAMASSAGE DU PAPIER

Le mardi 4 juin 2013

Nous vous prions de confectionner des paquets solidement ficelés et de les déposer devant votre maison, comme pour les poubelles.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou les jardins, même sur demande.

Par ordre de l'entreprise de recyclage, **les cartons, sacs en papier et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Etant donné que des enfants manipuleront vos paquets de journaux, nous vous serions reconnaissants, de ne mettre à leur portée que du matériel adapté à leur âge.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 8 h 30 ne pourra plus être ramassé.

Les automobilistes peuvent décharger leurs paquets directement dans les conteneurs situés à la déchetterie.

En cas de problème lors du ramassage, s'adresser au numéro de téléphone suivant 078 629 49 21.

Le ramassage sera effectué à Chavannes le même jour.

Merci de votre collaboration.

LA DIRECTION

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

**Commune** de La Neuvevillewww.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Afin de dynamiser la vieille ville les dimanches et suite à de nombreuses demandes de commerçants neuvevillois et des environs, deux marchés seront organisés par la commission des loisirs les dimanches 28 juillet et 6 octobre 2013 de 10h00 à 17h00, sur la place de la Liberté et la rue du Marché.

Pour tout renseignement complémentaire ou vous inscrire, veuillez vous rendre sur le site www.laneuveville.ch dans lequel vous trouverez le formulaire de pré-inscription à nous retourner. Vous pouvez également vous adresser à :

Commission des loisirs
Nadine Esteve
Chancellerie.loisirs@neuveville.ch
Tél. 032 752 10 03

LA COMMISSION DES LOISIRS
Le président
A. Olivieri

**Commune** mixte de Diesse www.diesse.ch
commune@diesse.ch**FUSION DES COMMUNES
DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Soirées publiques d'information à la population les

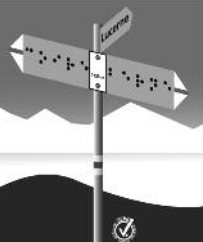
Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

**Une utopie?**

La FSA met tout en œuvre pour
favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles
et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel

Avis de construction

Requérants : MM Claude et François Frôté, chemin des Côtes-Bugnot 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Sâgesser, rue de la Chapelle 27, 2034 Peseux.

Projet : Rénovation et transformation du bâtiment existant, à la rue du Faubourg 39a, sur la parcelle no 166, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dérogation : Article 64, alinéa 2 OC (ordonnance sur les constructions) – fenêtres des pièces de séjour diurnes orientées au nord.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : existantes. Construction portante : Plafonds : poutres bois. Façades : crépis chaux-ciment. Toit : petites tuiles terre cuite.

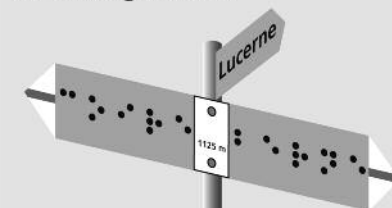
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mai 2013 au 24 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 mai 2013
Services techniques de La Neuveville

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre
pour favoriser l'autonomie
et l'intégration!



**Votre
soutien
compte!**

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles
et malvoyants

www.sbv-fsa.ch



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que

l'élimination de l'aluminium

nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOSUB

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2013 auprès de l'administration municipale. **Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 7 juin 2013 au plus tard par courriel à secretariat@preles.ch ou par téléphone au 032 315 16 40.**

Merci de votre collaboration.

L'administration municipale



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Soirées publiques d'information à la population les

Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013



VALIDITÉ DES PIÈCES D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, ceci afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Pour celles et ceux qui devront refaire une pièce d'identité, nous vous rappelons que vous devez déposer votre demande en vous présentant en personne, **sur rendez-vous**, dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton. Pour notre région, il y a :

- le centre de Bienne, rue du Contrôle 20
- le centre de Courtelary, rue de la Préfecture 2c

Un rendez-vous est obligatoire, soit par téléphone au 031 635 40 00 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) ou sur www.passeportsuisse.ch.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur www.passeportsuisse.ch et sur www.pom.be.ch/site/fr/mip.

L'administration municipale

ASSAINISSEMENT DU CHEMIN AGRICOLE EN DIRECTION DE LA PRAYE

Dans le cadre des travaux de remise en état des infrastructures agricoles, nous informons la population de Prêles et les agriculteurs, que des travaux d'assainissement ont commencé au chemin agricole en direction de la Praye. Ceux-ci dureront environ 6 semaines. L'entreprise mandatée pour ces travaux laissera le chemin carrossable durant les weekends.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles
le jeudi 30 mai 2013 - rendez-vous à 14h00
devant la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la quatrième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui sera une petite sortie surprise.

Le point de rendez-vous est fixé à 14h00 devant la halle polyvalente.

L'inscription à cette sortie est obligatoire ! Veuillez vous inscrire **jusqu'au 27 mai 2013** auprès de Francine Giaque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giaque

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du
26 juin 2013 à 20h00
à la halle polyvalente

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX y compris les comptes de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du District, ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- Présentation des comptes 2012
- Approbation des crédits additionnels
- Approbation des arrêtés de comptes
- Prise de connaissance du rapport de vérification
- Approbation des comptes 2012

2. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 2158 À M. MARCEL TRÖHLER - APPROBATION DE LA VENTE

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente d'une partie de la parcelle 2158 à M. Marcel Tröhler

3. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Fusion des communes
- Carrefour du centre du village
- Résultats du sondage sur l'extinction de l'éclairage public
- Halle polyvalente - Isolation de la toiture et projet solaire
- Station d'épuration

4. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 24 mai 2013

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants


Commune de Prêles

 www.preles.ch
 secretariat@preles.ch

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBALLISSEMENT, PRÊLES



Inauguration de la place de jeux « Vinifuni »



Grâce au précieux soutien d'Aare Seeland Mobil SA, les enfants de Prêles peuvent aujourd'hui s'égayer encore davantage dans notre commune en s'amusant sur la place de jeux réalisée l'an dernier dans le cadre du 100^e anniversaire du « Vinifuni ».

Nous souhaitons aujourd'hui marquer cette belle réalisation d'une pierre blanche et avons pensé à l'inaugurer officiellement. Dans cette optique nous avons retenu la date du :

samedi 1^{er} juin 2013

*Directement sur place, à la place de jeux du Funiculaire « Vinifuni ».
Station de Prêles.*

Un programme alléchant vous y attend. Nous vous y attendons donc nombreux pour faire la fête et s'amuser ensemble :

- **10h30** **Ouverture de la manifestation**
- **11h** **Partie officielle et apéritif offert**
- **12h** **Possibilité de se restaurer**
- **Dès 13h30** **Tournois de pétanque et de « fer à cheval » (à découvrir sur place !) pour petits et grands.**

**Grand CONCOURS
de pétanque**

**Beaux prix à gagner !!!
(Inscriptions gratuites)**



A très bientôt
Société de Développement
et d'Emballissement de Prêles



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MAI
Lundi 27
JUN
Samedi 1

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Projet : Agrandissement de l'abattoir existant sur RF 126, Route de Diesse 9, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR du canton de Berne (distance à la route)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 17.05.2013 / Evc

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Stefan Amstutz, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Stefan Amstutz, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Projet : Aménagement d'une chambre dans les combles, pose de 6 verres isolants sur le toit, recouverts de tuiles en verre sur RF 31 du ban de Nods, Chemin du Stand 3, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 17.05.2013 / Evc

Administration communale



JOURNÉE D'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES À NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 25 mai prochain. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers de Nods-Chasseral et La Jeure-Chasseral. La nature gagne rapidement et prend place sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu de remettre les choses à leur place et réparer les dégâts conséquents au long hiver.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures à ces travaux indispensables pour le maintien du réseau de chemins pédestres, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. La subsistance intermédiaire est organisée, une partie des outils et machines sont à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur pour vous retrouver le samedi 25 mai à 9 h. au Battoir à Nods. Qu'on se le dise, surtout entre les utilisateurs réguliers de ces accès au Chasseral. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods / W.S.U

Société de tir 2518 Nods PROGRAMME DES TIRS A 300 M STAND DE NODS

Tir en Campagne pour l'ancien district de La Neuveville, tir à 300m. :

Samedi 1^{er} juin de 16 h à 19 h

Dimanche 2 juin de 9 h 30 à 11 h 30

Un repas, filets de poisson sera servi samedi dès 18h30 et dimanche dès 11h.

Tir obligatoire :

Jeudi 6 juin de 18 à 20 h

Jeudi 4 juillet de 18 h à 20 h

Samedi 31 août de 9 h 30 à 11 h 30

Les séances de tir de formation des Jeunes tireurs programmées le mercredi dès 18 h. sont supprimés et repris avec les tirs d'entraînement réguliers et publiés.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoires doivent être munis d'une pièce d'identité, de leur livret de service et leur livret de tir.

Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue. Nous invitons les tireurs astreints à réserver ces dates. Bon tir.

Société de tir Nods-La Neuveville – W.Su

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2013** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

A LOUER À NODS

A louer dès le 01.08.2013 un appartement de 4 pièces fraîchement rénové, 1^{er} étage, à la route de Diesse 4

Loyer mensuel CHF 1'070.- charges comprises

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 032 751 24 29.

Les dossiers accompagnés d'un extrait de l'office des poursuites doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.
Administration communale

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

1 De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

2 De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5 Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

6 Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

7 La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune de Nods

commune@nods.ch
site: www.nods.ch

Canton de Berne

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne les **bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

PRO SENECTUTE OFFRE DES COURS DE GYMNASTIQUE À DOMICILE GRATUITEMENT (DOMIGYM)

Pro Senectute offre **gratuitement, durant toute l'année 2013**, la possibilité de bouger à domicile grâce à des leçons hebdomadaires dispensées par des monitrices formées spécialement.

Les cours de DOMIGYM se donnent à votre domicile pour 2 ou 3 personnes.

Pour tout renseignement :
Pro Senectute Arc Jurassien
Rue du Pont 4 - 2710 Tavannes
Tél. 032 886 83 80

Administration communale

FAMILLE D'ACCUEIL POUR STAGIAIRES

Marcus d'Estonie, Pekka de Finlande et Natalia d'Equateur sont trois des quelques 70 étudiants du monde entier qui, dès le mois d'août prochain, vont vivre en Suisse un échange d'une année scolaire.

Ils brûlent d'envie de découvrir le goût de la fondue, la manière dont Noël est célébré en Suisse, et de nombreuses autres choses sur notre pays.

YFU (Youth For Understanding) Suisse, une organisation d'échanges à but non lucratif pour les jeunes de 15 à 18 ans, leur donne la possibilité de trouver eux-mêmes, en direct, une réponse à ces questions, **et cherche par conséquent des familles d'accueil.**

Accueillir chez soi, sur une longue période, un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais en plus, très souvent, la famille est récompensée par des expériences inoubliables et amusantes. Peut-être votre famille est intéressée à accueillir un/e étudiant/e d'échange.

En cas d'éventuelles questions, vous pouvez atteindre YFU par téléphone 026 466 11 11 ou par mail romandie@yfu.ch. Vous trouverez des informations complémentaires à propos de YFU sur notre site www.yfu.ch.

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

608 - Votation régionale sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne du 24 novembre 2013

Le Conseil-exécutif du canton de Berne, vu l'article 14, alinéas 1 à 3 et l'article 67 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques (LDP) ainsi que les articles 58a, alinéa 1, 58b, alinéa 1 et 58c de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP),

considérant les articles 1 et 5 de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région,

arrête :

1. La votation populaire dans la région administrative du Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne selon l'article 58a, alinéa 1 LStP est fixée au 24 novembre 2013.

2. Le vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger est exclu pour la votation régionale du 24 novembre 2013. Cette exclusion vaut aussi pour les objets de la Confédération et du canton en votation à cette date.

3. D'éventuelles mesures concernant le déroulement de la votation seront ordonnées ultérieurement par arrêté séparé.

4. Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis de l'arrondissement administratif du Jura bernois.

Nouvelles de l'administration

Route cantonales

La plupart des passages piétons sont sûrs

Les quatre cinquièmes des passages pour piétons sur les routes cantonales bernoises peuvent être considérés comme sûrs. Des mesures sont nécessaires pour le cinquième restant. Le canton entend améliorer la sécurité à l'aide de plusieurs mesures au cours des prochaines années. La priorité ira aux passages piétons empruntés par les écoliers.

Entre la fin de l'été et l'automne 2012, des spécialistes ont analysé pour le compte du canton la sécurité des quelque 3100 passages pour piétons des routes cantonales. L'évaluation montre que près de 80% de ces passages peuvent être considérés comme « sûrs » du point de vue de leur aménagement. L'étude a, par contre, mis en lumière des carences pour 675 passages piétons. Les problèmes les plus

fréquents concernent la visibilité insuffisante des conducteurs sur la zone d'attente au bord de la chaussée. D'autres lacunes portent sur les îlots médians trop étroits et le manque d'éclairage. Dans certains cas, il y a plus d'une voie de circulation à traverser.

Améliorer les conditions de visibilité

La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer s'est réjouie de ces résultats. La part de passages piétons classés comme peu sûrs dans le canton de Berne est en effet nettement inférieure à la moyenne suisse (50%). Elle a aussi annoncé que le canton s'attèlerait aux améliorations nécessaires. Il s'agira d'obtenir les meilleurs résultats possibles à un coût acceptable. La priorité ira donc aux près de 500 passages piétons peu sûrs qui sont empruntés par des écoliers. Près de la moitié d'entre eux peuvent être rendus plus sûrs avec des mesures simples et peu coûteuses, rapides à réaliser. Cela consiste principalement à améliorer les conditions de visibilité.

Priorité aux mesures simples

Les arbres et les haies qui empiètent sur la chaussée seront taillés plus souvent. Les places de stationnement et les affiches publicitaires qui entravent la visibilité seront, quant à eux, supprimés. Il est prévu

aussi d'améliorer la signalisation, l'éclairage et le marquage. Le canton ne peut toutefois renforcer la sécurité à lui seul ; il est en effet tributaire du soutien actif des communes. Mme Egger-Jenzer s'est dit toutefois confiante que les communes uniront leurs efforts à ceux du canton.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concençant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Dimanche 26 mai - Trinité

10h, Culte à la Blanche église

John Ebbutt, pasteur

Lectures : Romains 8,13-17 ; Matthieu 28,16-20 : appel à témoin !

Cantiques : 35-04 ; 41-08 ; 35-10 ; 36-05 ; 62-71

Lundi

20h, Maison de paroisse, répétition du chœur Mo-

saïque

Mardi

20h, salle Schwander, rencontre du groupe de lecture

Mercredi

Course des Aînés en Emmental pour les inscrits

Jeudi

Culte dans les homes

9h45 Montagu, 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag. 26 Mai

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst.

Mit Karin Schneider (Orgel), Pfr. Beat Allemann.

Amtswochen

19. Mai bis 8. Juni: Pfrn. Brigitte Affolter

078 623 34 35

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 26 mai

10h, Messe de fin de caté et Fête de la Sainte Trinité

11h, Kermesse de fin de caté en solidarité avec ELA

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis

matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de

chaque mois.

Caté en mai

4e : 31.05.13, 8e : 25.05.13

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 26 mai

Culte à Diesse à 10h00, culte animé par les enfants du

cycle I sur le thème de la navigation. Participation de la

fanfare Espérance Nods-Diesse

Dimanche 2 juin

Culte à Diesse à 10h00, participation de jeunes accor-

déonistes de l'école de Mme Nicole Thomet

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 26 mai

Nods: Pas de culte. Diesse: Culte. 10h.

Mercredi

Nods: Sortie du cycle I. 11h45-15h. Rendez vous à la

maison de paroisse à la sortie de l'école. Pique Nique,

jeux, et bricolage en vue du culte des familles du 2 juin

2013.

Dimanche 2 juin

Nods: Culte des familles avec le cycle I. 10h. Avec, Anne

Noverraz, Cathéchète professionnelle, Isabelle Winkel-

mann, Sarah Holzmann, monitrices, et Lau-rence Tartar,

pasteur desservante. Thème, " les familles ". Collation

offerte après le culte.

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école

Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods

: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La

Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40

Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contacts:

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sausser. Télé-
phone. 032 751 40 83.

E-Mail: mireille.sausser@bluewin.ch

Pasteure déservante:

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel:

079 904 16 84. E-Mail: laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 25 mai

Culte 9h15, pasteur Gilbert Dewinter

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 26 mai

10h00 Culte avec Monsieur Gaël Letare : « La mission

ici et ailleurs ! »

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLEE DE PAROISSE

Lundi, 24 juin 2013, 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2012, présentation
Rapport des vérificateurs
Acceptation et décharge
3. Rapport du responsable des bâtiments
4. Demande de crédit de 54.000. – francs
pour le changement de l'installation de
chauffage à l'Eglise
5. Elections au Conseil de paroisse
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès verbal de cette assemblée pourra être
consulté sur demande à Mme Mireille Sausser, pré-
sidente de paroisse du 1^{er} juillet au 23 juillet.

Le Conseil de paroisse

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas at-
teignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau,
Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire
d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE
LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction
de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse

2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée

d'Art et d'Histoire de La Neuveville.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel
d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants
et les jeunes